



REGLEMENT ECOLE DE TENNIS 2026/2027

- Article 1 **PARTICIPATION**

L'école de Tennis est ouverte aux jeunes de 8 à 18 ans ayant réglé leur participation pour l'année en cours. Le montant pour 25 semaines de cours s'élève à **260 €**. **Le règlement des cours doit être effectué dans un délai maximum d'un mois suivant l'inscription. À défaut, l'accès aux cours sera suspendu jusqu'à la régularisation de la situation.**

Un remboursement pourra être envisagé uniquement sur justificatif pour raisons médicales de longue durée. Tout remboursement pour des raisons indépendantes de notre volonté ne sera pas possible.

- Article 2 **ENCADREMENT**

L'école de Tennis est placée sous la responsabilité technique des moniteurs diplômés d'état.

- Article 3 **ORGANISATION**

Les cours ont lieu en extérieur ou en intérieur suivant la météo. Les enfants sont répartis dans des groupes en fonction de leur niveau et de leur tranche d'âge. La durée d'un cours est de 1h.

- Article 4 **CALENDRIER**

La période de formation de 25 semaines est étalée sur 2 sessions (automne et printemps). Une trêve hivernale a lieu de fin novembre à début mars. L'encadrement des enfants en couvert, le mercredi ou le samedi en cas de pluie, est réservé pour des activités sportives ou du Pickleball.

- Article 5 **TENUE VESTIMENTAIRE**

Comme pour l'ensemble des adhérents du TC Salève une tenue correcte est exigée, composée de chaussures de tennis obligatoires (pas de semelles noires ni de chaussures « jogging ») et une raquette adaptée à la taille de l'enfant. Prévoir également une boisson quel que soit le temps, une casquette ou un vêtement chaud suivant la saison.

- Article 6 **EVALUATION DU NIVEAU**

L'évaluation de l'enfant se fera sous forme de contrôle continu tout au long de l'année. Des tests de niveau attribuant une couleur de balle auront également lieu à la fin de chaque période (automne et printemps).

- Article 7 **ACCES AUX COURTS**

Durant l'année, si des courts extérieurs sont disponibles les enfants peuvent y jouer sans réservation.

- Article 8 **LICENCE ET ATTESTATION MEDICALE**

Les enfants de l'école de Tennis sont obligatoirement licenciés à la Fédération Française de Tennis et bénéficient à ce titre de l'assurance liée à la licence. Un questionnaire personnel est à remplir et une attestation des parents (remplaçant le certificat médical) est à remettre au club en début de saison.

- Article 9 **RESPONSABILITE**

Avant de déposer leurs enfants au club, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable pour les accueillir. Les parents doivent arriver 5 mn avant la fin du cours pour récupérer leur enfant. Les enfants restent sous la responsabilité des parents sauf pendant les cours et doivent rester dans l'enceinte du club.

- Article 10 **DROIT A L'IMAGE**

Au cours de la saison, des photographies des élèves pourront être prises et diffusées dans le cadre d'une publication d'ordre sportif sur les supports suivants : site internet/Facebook/Instagram du club.

CALENDRIER 2026/2027

<u>1^{ère} session</u> <u>(Automne)</u>	Première semaine : du 31/08/2026 au 05/09/2026 Dernière semaine : du 23/11/2026 au 28/11/2026
<u>2^{ème} session</u> <u>(Printemps)</u>	Première semaine : du 01/03/2027 au 06/03/2027 Dernière semaine : du 14/06/2027 au 19/06/2027

RAPPEL : pas de cours pendant les vacances scolaires.

ATTENTION : cours mercredi 11 novembre 2026 et samedis 1^{er} et 8 mai 2027.

Les autres dates et informations seront envoyées par mail au long de la saison.